



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Dans un premier temps, je souhaite vous remercier, toutes et tous de m'avoir accordé votre confiance à l'occasion des élections municipales.

Je suis le Maire de toutes les Molompizoises et de tous les Molompizois et, j'accomplirai la mission que vous m'avez confiée jusqu'au terme de mon mandat. Avec les membres du conseil municipal, nous sommes conscients qu'il est de plus en plus difficile de concrétiser nos projets.

Il faut prendre en considération le fait que l'état se désengage de plus en plus et il nous

faut jongler financièrement pour que les contribuables que nous sommes, ne soient pas ponctionnés encore plus.

Tel que nous l'avions fait dans le précédent mandat, nous ne souhaitons pas augmenter la part communale de nos impôts. Nous nous y engageons et, nous ferons le maximum pour respecter cet engagement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations et inquiétudes, nous nous efforcerons d'y apporter des réponses.

Pour terminer, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour que vive notre commune, au travers des différentes associations. Leur engagement nécessite le respect de chacune et chacun d'entre nous. On ne peut être critique qu'en s'investissant.

Philippe Leberichel

Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi		13h30 / 17h30
Mardi	08h30 / 11h30	
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h30 / 11h30	13h30 / 16h30
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	09h00 / 11h30	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi		14h00 / 16h30
Mardi	09h00 / 11h30	
Mercredi	09h00 / 11h30	
Jeudi	09h00 / 11h30	
Vendredi	09h00 / 11h30	
Samedi	09h00 / 11h30	

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

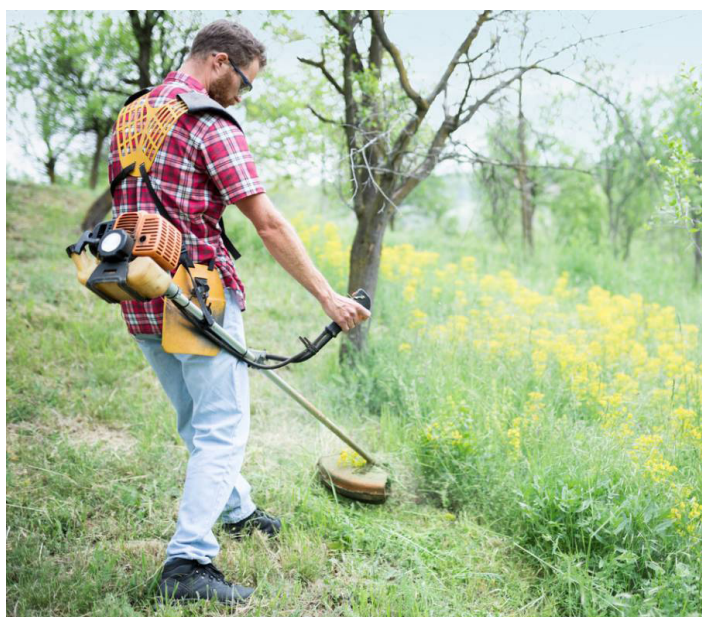
Le maire fixe l'ordre du jour qui doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police de séance », notamment en cas d'agitation et restreint l'accès du public aux débats. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

Débroussaillage obligatoire

À l'approche des beaux jours, le débroussaillage des terrains situés à proximité des habitations et à moins de 200 mètres des bois et forêts est obligatoire pour la prévention des incendies.

Sanctions en cas de non-respect :

- **Pénales** : amende de 1 500 € au délit puni de 50€/m² non débroussaillé.
- **Administratives** : mise en demeure par le maire, astreinte de 100 € max./jour de retard, exécution d'office à vos frais, amende administrative jusqu'à 50€/m² non débroussaillé.



Brûlage des déchets verts interdit

Le brûlage des déchets verts est **interdit**. Rendez-vous en déchetterie :

Déchetterie de Massiac — du 1er avril au 30 septembre

Lun-Ven : 13h30-18h30

Sam : 9h00-12h00 et 13h30-18h30

Déchetterie de Neussargues

Lun, Mar, Jeu, Ven : 14h00-18h30

Mer et Sam : 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Signalement anomalies

Éclairage public, chaussée dégradée, poteau défectueux :
Mairie : 04 71 73 60 06

Messe des rameaux

Une messe a été célébrée à l'occasion des rameaux et pour commémorer la mémoire des victimes civiles et militaires des anciens d'Algérie (35 personnes à la cérémonie religieuse).

Suivie d'un repas à la table des Palhàs.



Travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement se terminent sur la commune et le basculement vers la nouvelle station d'épuration sera effectif prochainement.

À l'arrière de la station, côté rivière, deux noues (bassins) végétalisées à l'aide de joncs et de bulbes d'iris ont été implantées.

Mise en place d'un filet au stade de foot pour retenir les ballons, réalisé par l'agent communal David.



Travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif du Bourg de Molompize

Syndicat des eaux de la Grangeoune

Montant de l'opération Lot 1 - Réseaux : 902 202,65 € HT

Avec le co-financement

- du SIAEP La Grangeoune : 371 753,75 € HT
- de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 304 975,80 € HT - estimation
- de l'Etat - DETR : 120 964,00 € HT
- Les abonnés : 50 163,80 € HT
- La commune de Molompize : 30 347,50 € HT
- du département : 12 000,00 € HT (AEP) et 12 000,00 € HT (ASS)



Voie douce Massiac / Molompize

L'aménagement de la voie douce se poursuit depuis le stade de Molompize le long de l'Alagnon jusqu'au bourg. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise COLAS. Un mur a également été repris au niveau de la propriété Marleix pour élargir la voie, par l'entreprise SILVENTE de Molompize.

L'aménagement se poursuivra dans ce secteur. La continuité de cette voie est à l'étude de façon à pouvoir rejoindre Vauclair puis Ferrières-Saint-Mary.

N'hésitez pas à emprunter cette voie, lieu agréable et reposant !



Raccordement fibre optique

Le raccordement à la fibre optique se poursuit. Une armoire a été installée sur le parking en bordure de la RN 122.



Mur d'Aurouze

L'entreprise VEYSSEYRE d'Espalem a été mandatée pour faire les travaux du mur d'Aurouze sur la VC 588.

Ils ont débuté le 3 mars et sont terminés depuis le 17 avril 2026. Un premier mur en béton a été coulé puis a été ré-empierre en façade, en pierres sèches comme à son origine.

Verger conservatoire



Sur une parcelle communale, au lieu-dit « l'île » côté Murat en contrebas de la RN 122, a été implanté un verger conservatoire (pommiers, poiriers, pruniers).

Celui-ci sera un lieu de promenade ou un espace aménagé, avec une table et des bancs qui seront mis en place prochainement en collaboration avec le SIGAL.

Commémoration du 19 mars 1962

À l'occasion de la cérémonie commémorative du 19 Mars 1962, journée du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, M. le Maire, le Conseil Municipal et les anciens combattants (FNACA) ont déposé une gerbe au monument aux morts.



Départ en retraite

Suite à ses 26 années de service au sein de la Mairie en tant qu'employé communal, M.FOURNIER David a quitté sa fonction le 1er février 2026.

Nous lui souhaitons une bonne retraite avec de nouvelles occupations.

La Table des Palhàs

Le restaurant de MOLOMPIZE « LA TABLE DES PALHÀS », repris depuis Mai 2025 par Anthony GALVAING a fêté son premier anniversaire.

N'hésitez pas à venir découvrir et déguster sa cuisine.

Réservations au 04 71 60 27 53





AAPPMA de Massiac

L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de Massiac gère la pêche sur la superficie de l'ancien canton. C'est une association qui bénéficie d'un agrément préfectoral.

Il y a 15 AAPPMA dans le Cantal.

La rivière principale du territoire est l'Alagnon avec quelques affluents comme l'Arcueil, l'Alagnonnette, la Sianne et quelques ruisseaux. Elle est classée en cours d'eau de 1ère catégorie avec une période d'ouverture de mi-mars à mi-septembre.

La carte de pêche est disponible sur le site internet ma.carte.de.pêche.fr

Le poisson roi est bien sur la truite avec une souche génétique patrimoniale ainsi que l'ombre commun avec quelques autres espèces traditionnelles (vairon, goujon, loche). L'écrevisse de Californie dite Signal a malheureusement colonisé la plupart de nos cours d'eau, elle offre cependant une possibilité de pêche divertissante pour tous.

L'AAPPMA de Massiac est composée de membres bénévoles avec un Président Francis Garlaschi, un trésorier Philippe Leberichel et un secrétaire Christophe Reville. Elle regroupe un peu plus de 300 sociétaires, permis complets, permis jeunes, permis provisoires...

Les actions mises en œuvre sont :

-l'entretien des berges en partenariat avec les municipalités (rappel : les propriétaires sont responsables en priorité de la propreté des berges)

-la promotion avec un effort important sur les jeunes avec des ateliers pêche nature, l'accompagnement des touristes et familles l'été avec la pratique de la pêche aux écrevisses

-la réalisation d'inventaires en partenariat avec la fédération de pêche du Cantal, qui permettent de quantifier la ressource piscicole et la qualité des poissons.

L'AAPPMA recrute de nouveaux membres pour s'investir dans la pêche et la gestion de l'eau.

La surveillance des rivières est importante et les pêcheurs sont des vigies de la qualité de nos rivières si importantes pour notre territoire. Les efforts réalisés durant les dernières années montrent que le niveau progresse, mais il faut rester vigilants.

Pêcheurs, n'hésitez à pas nous retrouver ; des élections auront lieu en fin d'année pour renouveler le bureau actuel.

Association des Amis du Château d'Aurouze

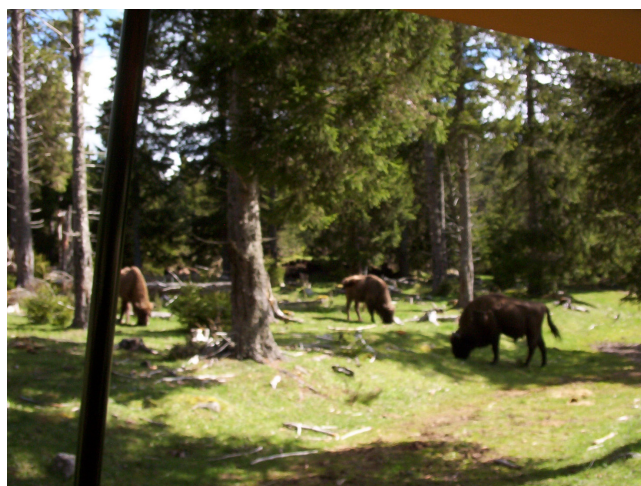


Cette association a pour objet l'embellissement du village d'Aurouze commune de Molompize et de ses alentours, l'entretien et l'embellissement du château d'Aurouze et plus généralement du patrimoine lié au village d'Aurouze, l'organisation de manifestation et d'animation autour du village et du château d'Aurouze, du fleurissement du village.

Fête du village 2026 : elle se tiendra le samedi 15 août

Projet 2026 : achat d'un BRASERO et mise en place sur la place de la Fontaine

Présidente : Sandrine Barbaux
Secrétaire : Bertrand Vernière
Trésorier : Pierre Barbaux



La Vallée Fleurie - Bilan 2025

Le club a compté 114 adhérents en 2025.

Lundi 20 janvier :

Assemblée Générale et galette : environ 80/90 présents

Dimanche 23 février :

Repas « pieds de cochon » 122 personnes à table et 32 parts à emporter

Vendredi 9 mai :

Sortie déjeuner spectacle à Lavastrie pour les 40 ans de la maison Mallet : 34 participants

Mardi 13 mai :

Sortie en Margeride, les bisons et les loups : 42 participants

Vendredi 13 & Samedi 14 juin :

Voyage dans le Val de Loire, Chaumont : 24 participants

Lundi 23 juin :

Réunion pour dates interclubs

Dimanche 20 juillet :

Repas « paëlla » : 79 personnes à table et 36 parts à emporter

Mardi 9 septembre :

Sortie Moulins, musée du costume de scène : 30 participants

Dimanche 30 novembre :

Repas de fin d'année : 97 présents

Et nous continuons pour 2026 avec jeux (belote, tarots, jeux de société)

Sorties prévues : Voyage à Martel, Lot. Repas à Lavastrie et les repas (pieds de cochon, paëlla)



Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a été repris le 28 avril 2023 après plusieurs années d'absences...

Le bureau est composé de M. Fouret Nicolas en tant que président, Mme Cherbetian Amandine, trésorière et Mme Fouret Harmonie, secrétaire.

Nous sommes ravis de compter parmi nous quelques bénévoles toujours présents avec leur bonne humeur et leur enthousiasme. Nous souhaiterions que d'autres personnes s'investissent à nos côtés pour continuer à faire vivre notre village. Chacun d'entre vous y a sa place.

La fête patronale se déroulera, comme chaque année, le 1er Week end de juillet soit les 4 et 5 juillet. Nous organiserons une autre manifestation dans l'année.

Nous avons déjà organisé les soirées suivantes :

-moules frites, belote, repas dansant, concert et toutes ces organisations ont été un succès grâce à nous tous et à tous ceux qui contribuent par leur présence lors de celles-ci.

Merci aussi à la mairie avec son soutien dans cette aventure.

Prochain rendez-vous le 4 juillet 2026 pour la fête patronale et le 21 novembre pour la soirée beaujolaise. Le programme de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement

Naissances :

Le 12 septembre :

ANGLADE MAZIKOU Elish Rubisfille de M. ANGLADE Cédric et de Mme MAKOUBOU MAZIKOU Amour
de MOLOMPIZE

Le 18 septembre :

GUILLEMOT Edouardfils de M. GUILLEMOT Samuel et de Mme TAYLOR Shelly-Anne
de MOLOMPIZE**Décès :**

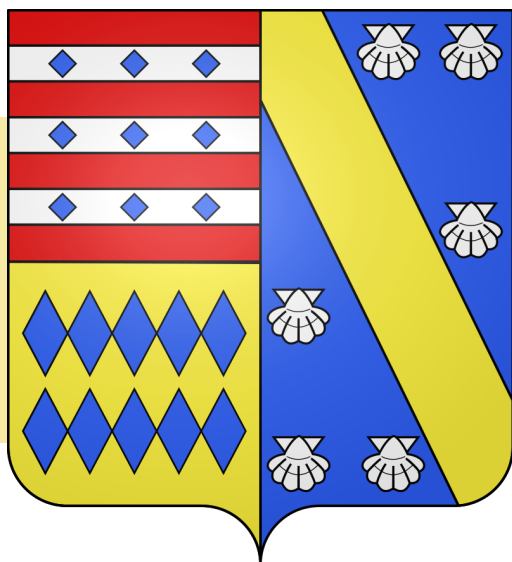
Le 09 aout :

Mme GUILLEMOT Martine, Raymonde, Louisette
de MOLOMPIZE dans sa 79ème année

Le 22 décembre :

Mme AVININ Aimée, Angèle, Marcelle
épouse PASCAL de TREMOULET dans sa 78ème année**Mariage :**

Le 18 octobre :

M. BREBEC Olivier Laurent et de **Mme PIERI Corinne, Josette, Jeanine**
de MOLOMPIZE**Mairie de Molompize**4 place Charles de Gaulle
15500 Molompize

Tél. : 04 71 73 60 06

www.molompize.fr